



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

calcul des pensions

Question écrite n° 70981

Texte de la question

M. Bernard Deflesselles appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les modalités de calcul des pensions de retraite. Il se réfère précisément à l'estimation des droits à la retraite d'une personne ayant travaillé tout d'abord vingt ans dans le secteur privé puis vingt ans et quatre mois dans le secteur public (Education nationale). En l'état actuel de la législation, le calcul de ses droits se base sur les dix-neuf meilleurs salaires annuels sur les seules années relevant du régime général. Or, si le calcul s'effectuait sur les dix-neuf meilleures années tous régimes confondus, l'estimation serait valorisée de près de 30 %. C'est pourquoi, afin de rétablir une meilleure équité dans le calcul des droits à la retraite des personnes ayant travaillé à la fois dans le secteur privé et le secteur public, il lui demande si le calcul des droits à la retraite s'effectuant sur les meilleures années tous régimes confondus est une mesure envisagée par le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Deflesselles](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70981

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 décembre 2001, page 7356